Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FINANCÉ PAR DES FONDS PRIVÉS ET PUBLICS

Le gouvernement propose un Institut de médecine moléculaire

La connaissance des gènes humains engendre une véritable révolution dans le traitement de nombreuses maladies. Les progrès fulgurants de la biologie moléculaire permettent le diagnostic précoce des maladies génétiques et l'utilisation des gènes comme médicaments. Lausanne, avec le soutien de l'économie privée, veut se doter d'un Institut de médecine moléculaire.

En effet, pour se développer, la médecine moléculaire a besoin d'un Institut qui puisse rassembler les compétences et les équipements nécessaires dans un même lieu géographique. Il devrait favoriser, par son activité et ses relations avec les milieux économiques, les retombées commerciales et la création de nouveaux emplois liés à la recherche sur le génome humain.

Lausanne réunit déjà plusieurs groupes de chercheurs et cliniciens dans le domaine de la médecine moléculaire. L'installation d'un Institut spécialement dédié à cette nouvelle discipline au coeur de la Cité hospitalière, à proximité de l'Institut de pharmacologie et de toxicologie et à quelques minutes à pied du CHUV assurera la proximité avec la clinique indispensable à une recherche directement orientée sur les pathologies des patients.

Création d'une Fondation

L'Etat peut et doit être l'un des piliers du financement d'un tel projet. Mais il ne peut pas être le seul. Le soutien de l'économie privée doit assurer l'interface entre la recherche et l'entreprise. Dans ce but, le Conseil d'Etat a approuvé le principe de la création d'une Fondation qui sera présidée par une personnalité d'envergure et qui permettra de réunir les dons privés, les financements privés et les financements publics nécessaires à la construction et à l'exploitation du futur Institut.

Cette Fondation assurera également la souplesse d'exploitation de l'Institut en hébergeant des groupes de recherche multidisciplinaires dont le personnel sera

prélevé dans des équipes existantes. Elle s'attachera enfin à promouvoir, dans son domaine d'intervention, le développement de projets avec du capital-risque et la création de nouveaux emplois.

Le Conseil d'Etat a également approuvé le principe des contributions de l'Etat de Vaud à cette entreprise, à savoir : l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour la construction du bâtiment, l'octroi d'une subvention forfaitaire qui sera soumise à l'approbation du Grand Conseil (en principeà la session de juin 1998) et une garantie de remboursement des fonds privés prêtés à la Fondation pour la construction de l'Institut qui devrait pouvoir être achevée en l'an 2000.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 août 1997

M. Charles Kleiber, directeur des Hospices cantonaux, 021 314.70.01